

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	38

L'An deux mille dix et le mardi 30 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 23 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil à Louvie-Juzon, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS Jean-Claude, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONNAVE, CASAU, CASADEBAIG Robert, LABERNADIE, SARRAILH, BOUSQUET, SANZ, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, GANTCH, CASENAVE, TOUTU, LAMOURE, MOUNAUT Marie-Josée et HOURQUEIG.

Présent(s) suppléant(s) : Mme CATRIULET (représentant de M. CAMBILHOU)
M. MOUNAUT (représentant de M. SACAZE)
M. GASSIE (représentant de M. LAUR)
Mme ARRIBE-PAROIX (représentant de M. BOUSSOU)

Mme NOUGUE-DEBAT donne procuration à M. CASADEBAIG Robert

Secrétaire de séance : M. CASADEBAIG Didier

OBJET : SERVICE DECHETS - Révision de la redevance spéciale d'enlèvement OM pour les campings

Le Président rappelle la délibération du 1^{er} avril 2003 relative à la mise en place de la redevance spéciale d'enlèvement O.M. pour les campings, redevance calculée en fonction du nombre d'emplacements disponibles et au prorata de la période d'ouverture.

Le prix de départ était de 10 € par emplacement.

Le prix avait été révisé :

- en 2005 : 11,20 € par emplacement pour une année complète,
- en 2007 : 11,50 € par emplacement pour une année complète,
- en 2009 : 11,80 € par emplacement pour une année complète,

REÇU
le -2 DEC. 2010
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

La commission OM propose de maintenir ce tarif pour l'année 2011 et d'appliquer ce tarif également aux aires de stationnement de camping-cars répertoriées sur le guide « HEBERGEMENTS » dont la liste est ci-dessous. Pour certaines aires, les capacités maximum, ont été déterminées au 30 novembre 2010 lors des collectes des ordures ménagères, et feront l'objet de convention avec les communes concernées afin d'arrêter un nombre d'emplacements définitif. Cette liste pourra être révisée à tout moment.

Après en avoir délibéré, le Comité Communautaire à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter le tarif de la redevance camping pour l'année 2011,

DECIDE d'appliquer la redevance spéciale d'enlèvement OM pour les aires de stationnement de camping-cars à compter de l'année 2011.

Communes	Nom du Camping, adresse et nom du propriétaire	Capacité max	Nombre de jours d'ouverture
ARUDY	Aire de service et de stationnement – Camping Parking Espalungue Commune d'Arudy	50	365
EAUX-BONNES	Aire de service et de stationnement Camping du Ley Communes des Eaux-Bonnes	50	365
LARUNS	Aire de service et de stationnement Parking du cinema Commune de Laruns	30	365
LARUNS	Aire de service et de stationnement Village de Fabrèges Commune de Laruns	100	365
SEVIGNACQ-MEYRACQ	Aire de service et de stationnement Aire privée du gave d'Ossau Mme RAGUETTE	20	365

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Francis COUROUAU

REÇU

le - 2 DEC. 2010

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE